

- ATELIER DE FORMATION DES POINTS FOCALUX DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.
 - Bonn, 19 au 21 juin 2012
 - THEME : « participation du public à la prise de décision sur les changements climatiques et son accès à l'information et aux politiques sur les changements climatiques au Togo ».
- Présenté par : Madame YAOU Méry, Chargée d'étude à la Direction de l'Environnement Lomé-Togo.

Plan de présentation

- Introduction
- Participation du public à la prise de décision sur les cc
- accès à l'information et aux politiques sur les cc
- Atouts pour la mise en œuvre de l'art.6
- Contraintes
- Recommandations

Introduction

- Pays d'Afrique occidentale, Le Togo est située entre le Ghana à l'ouest, le Bénin à l'Est, le Burkina Faso au Nord et l'Océan Atlantique au Sud. Il a une population évaluée à 5 753 324 habitants au recensement de novembre 2010. Le Togo a ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques le 08 mars 1995 et le Protocole de Kyoto le 02 juillet 2004.

Participation du public à la prise de décision sur les changements climatiques

- Les documents de politiques nationales intégrant la dimension des changements climatiques
- Le Togo a élaboré des documents relatifs à la protection de l'environnement intégrant la dimension changement climatique.

Participation du public à la prise de décision sur les changements climatiques

- L'élaboration de ces documents a impliqué toutes les parties prenantes à savoir le secteur public (les ministères, le parlement), privé (entreprises, sociétés), les ONG et la société civile.
- Les parties prenantes ont participé à l'examen et à la validation de ces documents en apportant leurs contributions vis-à-vis des réalités vécues des changements climatiques.

Participation du public à la prise de décision sur les changements climatiques

- on peut citer entre autres :
- La Constitution de la IV^e République;
- La politique Nationale de l'Environnement
- Le Document Complet de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C);
- La Loi-cadre sur l'environnement
- Le Plan National d'Action pour l'Environnement

Participation du public à la prise de décision sur les changements climatiques

- Le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
- Le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
- La Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques;
- L'Autoévaluation des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement au niveau mondial et national ;
- La Stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur l'environnement au Togo.

L'accès du public à l'information et aux politiques sur les changements climatiques

- Création du comité national sur les cc par arrêté ministériel N° 011/MERF qui regroupe toutes les catégories d'acteurs. Ce comité au cours de ses rencontres discute de toutes les questions relatives aux cc.
- Les conférences-débats organisées à l'occasion de la commémoration des Journées mondiales de l'environnement constituent aussi des lieux et occasions d'information et d'échange sur les cc.

L'accès du public à l'information et aux politiques sur les changements climatiques

- Des séances de restitution des résultats des COP et de l'état d'avancement des négociations sont souvent organisées à l'intention du public avec une forte représentativité des ONG et de la société civile,
- Organisation des dialogues de sensibilisation des décideurs et parlementaires sur les cc ;

L'accès du public à l'information et aux politiques sur les changements climatiques

- Organisation d'un dialogue interministériel sur les cc
- Les médias sont associés à ces différentes manifestations afin de relayer l'information au niveau de la base à travers les médias de proximité et en langue locale pour les public analphabète.

L'accès du public à l'information et aux politiques sur les changements climatiques

- Les ONG comme JVE, les Amis de la terre-Togo, COADEP et RESOKA relaye l'information au niveau de la base à travers la poursuite de la sensibilisation en langue locale et d'autres actions de terrain.
- Le MERF dispose d'une unité de documentation où les différents documents de stratégie et programme d'actions sont consulté ;

Atouts de la mise en œuvre de l'art.6

- la volonté politique du gouvernement d'accorder une attention particulière aux préoccupations environnementales et spécifiquement à celles relatives aux cc, qui s'est traduite depuis plusieurs années par la participation des représentants du Togo aux réunions internationales et aux COP sur les cc ;

Atouts de la mise en œuvre de l'art.6

- l'exécution de certains projets de sensibilisation et d'éducation environnementale ;
- existence des radios locales ;
- mise en œuvre des stratégies relatives à l'IEC au niveau des différents secteurs limitant ainsi les causes des cc;

Contraintes

- faible capacité en moyens financiers et techniques;
- lenteur du processus de décentralisation en cours;
- l'absence d'une structure technique permanente pour la coordination,

Contraintes

- Difficultés de traduction des politiques et stratégies en langues locales pour une large diffusion ;
- Insuffisance du personnel permanent autour du point focal pour mener les activités.
- Les rencontres sur les CC sont souvent organisées au niveau central

Recommandations

- Accompagnement du secrétariat et des partenaires financiers dans la mise en œuvre de l'art.6 . Ceci permettra à toute la population d'être informée au sujet de toutes les questions liées au cc.

Je vous remercie de votre
attention.